

ENGAGEMENT ANNUEL DES ASSURANCES VEHICULES

Réf. : Circulaire n° 147/MEF du 18 janvier 2021

pj1

1) Liste des pièces à transmettre au visa du CDE par bordereau

- Obs1** 1.1) Devis (ou police d'assurance ou proforma...) comportant :
- oui non
- le(s) numéro(s) d'immatriculation du véhicule oui non
 - le type de véhicule oui non
 - le nombre de véhicules oui non
 - l'affectation (service ou ministère) oui non
 - le montant de l'assurance oui non
- Obs2** Vérifier ce montant par rapport au prix du marché oui non

- Obs3** 1.2) Fiche d'engagement comptable dûment renseignée oui non

pj2 1 fiche par lot

2) Saisie de l'engagement comptable dans POLYGF

- Type d'EJ : "marché de clientèle" oui non
 - Clé de saisie oui non
 - Reporter la clé de saisie sur la fiche d'engagement comptable oui non
 - Programme du service oui non
 - Article d'imputation : "article 616" oui non
- Obs4** Période de l'engagement oui non
- Obs5** Tiers oui non
- Obs6** RIB GENERALI : Banque SOCREDO oui non

Transmis au CDE le :

Nom, Prénom,
qualité et signature :

Suite, après visa CDE : pour information

- 3) Officialisation comptable par l'agent de saisie** **pj3** oui non

4) Bon de commande sur marché de clientèle

- Saisie du BC par l'agent de saisie oui non
- Report du visa CDE sur le BC par le CORCDE ou le CDE central oui non
- Signature du BC par l'ordonnateur oui non
- Transmission du BC à l'assureur oui non